



UNIVERSITÉ DE NANTES
UFR D'HISTOIRE, HISTOIRE DE L'ART
ET ARCHÉOLOGIE

[Taxe d'apprentissage 2018]

sur les salaires 2017

Vos informations

Entreprise :

N° Siret/Siren : Code Naf :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Interlocuteur :

Fonction :

Mail :

Tél. :

Cachet et signature :

Votre versement

Notre entreprise souhaite au titre de l'année 2018 (salaires 2017) verser la taxe d'apprentissage sur la partie «Hors Quotas» catégorie B :

sous forme d'un versement en nature

Les versements en nature sont déductibles de la taxe et effectués directement auprès de l'Université. Il s'agit de matériel présentant un intérêt pédagogique, en relation directe avec les formations proposées (matériel de chantier, informatique...). Adressez-nous votre offre, le responsable de la formation bénéficiaire prendra contact avec vous. Un reçu libérateur vous sera ensuite délivré par l'agence comptable de l'Université de Nantes en échange de votre versement.

d'un montant de :

Notre Code UAI est le : 0441508A

Au profit de :

l'UFR Histoire et Histoire de l'Art et Archéologie en général,

ou à une formation en particulier:

Master Pro - Archéologie et Histoire, Métiers de l'Archéologie

Master Pro - Médiation, Expertise et Valorisation Culturelle, VALPEC (Valorisation du Patrimoine Économique et Culturel)

Master Pro - Archéologie et Histoire, AST (Archéologie des Sociétés et Territoires en France Métropolitaine)

Master Pro - Études Européennes et Internationales, IPEI (Ingénierie en Projets Européens et Internationaux)

Votre organisme collecteur

Attention : Ce document ne se substitue pas à la demande de versement que vous devez par ailleurs envoyer par l'intermédiaire de votre OCTA. Il nous reversera votre taxe d'apprentissage à l'été 2018. En nous retournant ce formulaire, vous nous informez directement au plus vite, quel que soit le mode de versement choisi).

Nom de votre OCTA :

Bien faire préciser à votre OCTA dans le libellé du versement que ce dernier concerne l'UFR d'Histoire, Histoire de l'Art et Archéologie. Les versements correspondants doivent être effectués avant le **28 février 2018**.

Pour un versement par virement :

À l'ordre de l'Agent Comptable de l'Université de Nantes,
TRÉSOR PUBLIC Nantes - Trésorerie Générale -
Code banque: 10071- Code guichet: 44000 -
N° de compte: 000 01 000264 46

Pour un versement par chèque, le libeller au nom de :

l'Agent comptable de l'Université,
Présidence de l'Université de Nantes,
1 quai de Tourville - BP 13522 - 44035 Nantes cedex 1

Afin de nous permettre de suivre l'évolution de notre collecte, merci de nous renvoyer ce formulaire complété à :

Evelyne LEVEZIEL, Chemin de la Censive du Tertre - BP 81227 - 44312 Nantes CEDEX 3
Tél : 02 53 52 25 68 - administration.hhaa@univ-nantes.fr